Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1421-1422

Artikel: Votations fédérales du 27 septembre

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-284771

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

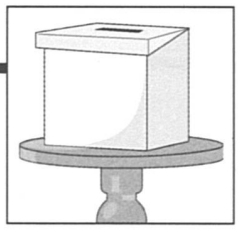

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 27 SEPTEMBRE

Retraite à 62 ans pour toutes les femmes

Assurances sociales, transports, agriculture: les thèmes proposés à la sagacité des Suissesses et des Suisses, lors des votations fédérales du 27 septembre, sont tous d'une importance capitale pour l'avenir de la Suisse. Plus concrètement, il faudra voter sur l'initiative des syndicats «pour la 10e révision de l'AVS sans relèvement de l'âge de la retraite», un référendum contre la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et l'initiative de l'Association des petits et moyens paysans «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques».

L'initiative des syndicats dite de rattrapage a pour but de rétablir l'âge de la retraite à 62 ans pour toutes les femmes jusqu'à l'entrée en vigueur de la 11e révision. Elle a été rejetée tant par le Conseil fédéral que par une majorité du Parlement.

Retour au 10 mars 1994, date de l'élection de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral, mais aussi d'une décision du Conseil national de «compenser» les atouts de la 10e révision de l'AVS (calcul plus équitable de la rente de vieillesse grâce au *splitting*, bonus éducatif et d'assistance, rente de veuf) par un relèvement en deux étapes de l'âge de la retraite pour les femmes à 63 ans dès 2001 et à 64 ans dès 2005. Comme le Conseil des Etats suit le mouvement, tout aussitôt s'abattent sur la scène fédérale quatre initiatives visant à corriger le tir, qui ont toutes réuni le nombre nécessaire de signatures. En ce dimanche de septembre 1998, c'est la première qui est soumise au verdict des urnes, celle que l'Union syndicale suisse (USS) et la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) ont lancée dans le but avoué d'influencer le résultat du vote du 25 juin 1995 sur la 10e révision de l'AVS, plongeant du même coup la gauche et les milieux féministes dans la perplexité. Cette 10e révision a été néanmoins largement acceptée.

Trois ans se sont écoulés depuis lors et malgré les premiers frémissements d'une reprise économique, la situation des finances publiques reste précaire. Divers groupes de travail et experts ont par ailleurs livré leurs lots de prévisions sur l'avenir démographique de la Suisse, marqué par le vieillissement de la population et l'effritement des fonds pour financer les assurances sociales. De même que se profile à l'horizon la 11e révision de l'AVS, qui a pour objectif d'instituer la flexibilité de l'âge de la retraite pour femmes et hommes, en tenant compte de toutes ces données.

Celles et ceux qui combattent l'initiative – les milieux bourgeois – mettent en évidence les menaces qui pèsent sur le financement à long terme de l'AVS. Le Conseil fédéral rappelle pour sa part que l'inscription dans la Constitution fédérale de l'âge de la retraite est en contradiction avec les projets de retraite flexible. Celles et ceux qui soutiennent l'initiative – la gauche et les syndicats – font valoir que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes rejaillit sur les charges de l'assurance chômage et invalidité, les salarié-e-s âgé-e-s étant les plus pénalisé-e-s dans la recherche d'un nouvel emploi.

Mise au point par le Conseil fédéral et laborieusement remaniée par les Chambres fédérales, **la RPLP (redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations),** doit servir notamment au financement des grands projets ferroviaires de Rail 2000, des NLFA (nouvelles liaisons ferroviaires à travers les Alpes) et du raccordement de la Suisse aux lignes européennes à grande vitesse. La redevance kilométrique étant nettement plus coûteuse que l'actuelle taxe forfaitaire sur les poids lourds, l'ASTAG (Association suisse des transporteurs routiers) a lancé un référendum qui a abouti. Les milieux économiques et la plupart des partis politiques militent vigoureusement en faveur de la RPLP, car son refus mettrait en danger la réalisation des grands projets d'infrastructure ferroviaire, de même que l'aboutissement des négociations bilatérales entre la Suisse et l'Union européenne.

L'initiative «pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques» a été déposée en juin 1994 par l'Association des petits et moyens paysans avec l'appui de Denner. Elle se propose de limiter les subventions fédérales aux exploitations agricoles biologiques. Elle a exercé une influence positive sur la réforme de la politique agricole en lui donnant une coloration plus écologique. Raison suffisante aux yeux du Conseil fédéral et d'une majorité du parlement pour en recommander le rejet.

Anne-Marie Ley

FONDATION PIERRE GIANADDA MARTIGNY
1978 20 ans 1998
MUSÉE GALLO-ROMAIN - MUSÉE DE L'AUTOMOBILE
PARC DE SCULPTURES
POUR LE VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION
Gauguin
140 œuvres
10 juin - 22 novembre 1998
tous les jours de 9 heures à 19 heures
Rens.: tél. (027) 722 39 78 - fax (027) 722 52 85
http://www.gianadda.ch